

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS AFFICHÉE LE 27 OCTOBRE 2023

- **n° 10/2023/34 - installation d'un distributeur de pizzas sur la Commune**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'installation d'un distributeur de pizzas sur la commune, Allée des Prés Sillaults, entre le rond-point et le parking,
- Décide d'instaurer une redevance d'occupation du domaine public à raison de 300 € par an, payable à terme échu,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public avec l'exploitant.

- **n° 10/2023/35 - création d'un emploi permanent de Rédacteur Territorial**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

- **n°10/2023/36 - Validation du Rapport annuel 2022 de la CCTVI sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport annuel 2022 de la CCTVI sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

- **n°10/2023/37 - Validation du Rapport annuel 2022 de la CCTVI sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport annuel 2022 de la CCTVI sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

- **n°10/2023/38 - Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : changement de tiers de télétransmission au 1^{er} décembre 2023.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- renouvelle son souhait de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- approuve les termes de l'avenant à la convention entre la commune de RIVARENNES et le représentant de l'État pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité selon les dispositions évoquées et annexé à la présente délibération,
- autorise le Maire à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec le représentant de l'État,
- prend note que le Groupement d'Intérêt Public Récia domicilié 3 avenue Claude Guillemin (bâtiment F1) – BP 36009 – 45060 Orléans Cedex 02 est désigné comme opérateur de mutualisation,
- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants à la convention ou tous documents en ce sens.

• n°10/2023/39 – Vote des tarifs communaux 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité les tarifs communaux valables dès le 1^{er} janvier 2024 comme suit :

Cimetière

	15 ans	30 ans	50 ans	Dispersion des cendres
Concession de terrain		160.00 €	300.00 €	
Concession caveautin	100.00 €	150.00 €		
Jardin du souvenir				70.00 €
Columbarium	350.00 €	500.00 €		

Occupation du domaine public

Droit de place pour les taxis	110.00 € par an
Emplacement machine à pizzas	300.00 € par an
Manifestations locales publiques à but lucratif (vide-greniers, brocante, marché gourmand...)	0.30 € le ml / jour
Emplacement ponctuel commerçants	10.00 € / jour
Emplacement régulier commerçants (marché hebdomadaire...)	5.00 € / jour

Photocopies associations

	A4	A4 recto/verso	A4 papier fourni	A4 recto/verso papier fourni	A3	A3 recto/verso	A3 papier fourni
Noir et Blanc	0.20 €	0.25 €	0.15 €	0.20 €	0.25 €	0.45 €	0.20 €
Couleur	0.25 €	0.30 €	0.20 €	0.25 €	0.30 €	0.50 €	0.25 €

Location de la salle des fêtes

	Habitants de la commune	Personnes hors commune
Vin d'honneur	50.00 €	60.00 €
1 Journée	120.00 €	210.00 €
2 journées	190.00 €	300.00 €
Forfait chauffage par jour	30.00 €	60.00 €
Location de la vaisselle (utilisation sur place)	40.00 €	60.00 €

Vente de bois de chauffage

Sur pied		Coupé (non livré)
Bois dur	Bois tendre	Frêne
15.00 € le stère	10.00 € le stère	45.00 € le stère

Le Maire,


Agnès BUREAU

